

ARTISTI



©Sylvie Trépanier

Marie Denise PELLETIER
Présidente

Peu de gens savent que la répartition des redevances liées à certaines musiques pose davantage de problèmes que d'autres. En effet, lorsqu'on leur demande de choisir une pièce au hasard afin de leur expliquer le processus de répartition, la plupart des personnes interrogées prendront une chanson populaire interprétée par un chanteur accompagné de quelques artistes (un bassiste, un batteur, un guitariste et deux choristes, par exemple). Jamais il ne leur vient à l'esprit de citer une pièce à laquelle prend part un orchestre symphonique (voire un chœur !). Et pourtant, notre équipe d'Artisti doit composer avec ces pièces qui, bien qu'elles soient moins diffusées et donc moins lucratives pour ceux qui y participent, se retrouvent dans les données de radiodiffusion qu'il faut analyser afin que les redevances se rendent jusqu'à vous !

LE CASSE-TÊTE DE LA MUSIQUE CLASSIQUE !

Si vous leur posez la question, nos agents responsables du répertoire discographique vous répondront, avec une pointe de malice, « qu'il n'y a pas suffisamment d'albums solos de type *unplugged* où l'artiste vedette s'accompagne lui-même ! » Ces albums-là, en effet, ne présentent généralement aucune difficulté pour l'identification des artistes à rémunérer : ces derniers se trouvent en couverture avec leur nom bien inscrit en toutes lettres.

La situation se corse lorsque nos agents doivent identifier les artistes d'un album enregistré il y a plusieurs années, à une époque où l'on ne mentionnait pas les accompagnateurs. Ils vous diront que, même de nos jours, il arrive fréquemment que la production se contente tout juste de nommer l'ensemble des accompagnateurs ayant pris part à un album sans préciser qui joue sur telle ou telle pièce. Néanmoins, dans ces derniers cas, il demeure possible d'identifier les participations, que ce soit grâce aux déclarations des uns et des autres ou par d'autres moyens.

Par contre, et vous vous en doutez bien, le niveau de difficulté s'accroît au fur et à mesure qu'augmente le nombre de musiciens qui prennent part à une pièce musicale. Ainsi, lorsque notre équipe travaille sur une pièce de musique classique à laquelle a participé un orchestre symphonique et parfois même un chœur, le désespoir rôde !

En effet, il n'arrive pratiquement jamais que les musiciens des orchestres soient nommés, et il en va de même pour les choristes. Trop souvent, l'on se contente de mentionner le chef d'orchestre et l'artiste soliste – parfois le chef de chœur –, mais l'on regroupe tous les autres musiciens et choristes sous le nom de l'orchestre ou du chœur. Or, la rémunération équitable et les redevances de la copie privée sont dues aux artistes et non pas à leur employeur !

À titre d'exemple, mentionnons le cas des albums auxquels l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) a participé. Ayant perçu des sommes pour la diffusion des pièces de l'OSM au Royaume-Uni, Artisti devait identifier les musiciens y ayant pris part. Grâce à la précieuse collaboration de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec, un certain travail d'identification a pu être fait, mais des renseignements manquaient pour certains enregistrements plus anciens ayant bénéficié d'une large diffusion. Il fallait alors tenter d'obtenir l'information de l'OSM. Dieu merci, certains musiciens dévoués ayant pris part aux différents albums sont venus à la rescousse et nous ont permis de terminer une tâche qui s'est avérée titanesque. Mais là encore, il reste encore beaucoup de travail à effectuer pour de nombreuses pièces moins diffusées de cet orchestre mondialement reconnu. Cela signifie donc que les sommes qui y sont liées ne seront pas immédiatement distribuées.

Afin d'y parvenir plus rapidement, nous tentons de trouver des solutions pour remédier à ces difficultés. Ainsi, il demeure que, à défaut de pouvoir connaître le nom de tout un chacun, le fait d'avoir une idée du nombre de participants à une pièce permettrait d'évaluer les sommes à garder en réserve pour les artistes non identifiés, sans pour autant priver de leur juste part de redevances ceux qui nous auront déclaré leur participation. >

«[...] l'on regroupe tous les autres musiciens et choristes sous le nom de l'orchestre ou du chœur. Or, la rémunération équitable et les redevances de la copie privée sont dues aux artistes et non pas à leur employeur ! »

De plus, nous souhaiterions pouvoir conclure une entente avec les producteurs locaux d'enregistrements sonores classiques afin qu'ils nous fassent systématiquement parvenir la liste des artistes ayant pris part à un enregistrement ou afin qu'ils mettent à la disposition des artistes un formulaire de déclaration de participation qu'Artisti pourrait ensuite recueillir, et ce, afin d'éviter les écueils que peut présenter une identification *a posteriori*.

Comme vous pouvez le constater, la tâche des sociétés de gestion collective est très complexe quand vient le temps de s'attaquer à la musique orchestrale. Aussi, si vous êtes musicien d'orchestre ou que vous faites partie d'un chœur et que vous savez comment Artisti pourrait avoir accès à ces précieux renseignements ou encore... si vous avez conservé les programmes d'enregistrements publics de concerts auxquels vous avez pris part, faites-le nous savoir ! Nos responsables du répertoire discographiques seront tout ouïe, et les redevances liées à ces pièces auront alors sûrement une chance de pouvoir être versées plus rapidement. ///

MADE AU QUÉBEC

Vous avez peut-être entendu parler du nouveau site *Made au Québec*, www.made-au-quebec.ca, qui offre depuis le mois de mars une nouvelle vitrine aux artistes anglophones de la Belle Province. Ce portail bilingue fait la promotion des artistes anglo-québécois au sein de leur communauté et à l'extérieur du Québec. Toutes les disciplines artistiques peuvent y être représentées, de la danse au cinéma en passant par la musique et les arts visuels.

Depuis plusieurs années, la communauté artistique anglophone du Québec prend de l'expansion et attire l'attention en accumulant les éloges et les tournées autour du globe. La victoire du groupe Arcade Fire aux Grammys en 2011 a inspiré les créateurs du site *Made au Québec* à créer cette vitrine pour donner de la visibilité aux artistes de chez nous qui œuvrent dans la langue de Shakespeare. Que ce soit par une entrevue, une critique ou l'annonce d'un nouveau vidéoclip, les articles qui y sont proposés mettent toujours en lumière le talent singulier de l'artiste.

Pour proposer un sujet d'article ou promouvoir un artiste, vous pouvez communiquer avec l'organisme ELAN (English-Language Arts Network), qui s'occupe du site *Made au Québec*, par courriel, à l'adresse admin@quebec-elan.org, ou par téléphone au 514-935-3312. ///

Depuis mars dernier, les adhérents d'Artisti naviguent dans un site revampé et maintenant bilingue, distinct du site de l'Union des artistes, avec un nom de domaine dédié : artisti.ca. Autre nouveauté, l'accès en ligne aux chèques et états de paiement détaillés (année de sondage, type de droits, tarifs, plage artistes vedettes ou groupe et montant).

NOUVEAU SITE WEB BILINGUE POUR ARTISTI

La directrice d'Artisti, Annie Morin, se réjouit de ces nouvelles fonctionnalités qui répondent à certaines demandes exprimées par des adhérents. Comme le mentionne Annie, « un site bilingue nous permet de mieux desservir nos adhérents de la scène musicale anglophone ainsi que les 24 sociétés étrangères avec lesquelles nous avons conclu des ententes et pour lesquelles l'anglais est, dans bien des cas, la langue commune de travail. En offrant un service dans les deux langues, Artisti est plus attrayante pour les artistes anglophones qui choisissent de plus en plus de faire affaire avec nous ».

À cet égard, au moment de mettre sous presse, soulignons que les artistes anglophones composent le tiers des nouveaux adhérents inscrits à Artisti depuis le début de l'année. Il faut savoir que la compétence d'Artisti n'est pas linguistique. Elle est apte à représenter tout artiste interprète, peu importe la langue, pourvu qu'il ait pris part à un enregistrement sonore publié.

Enfin, le fait d'avoir un nom de domaine – artisti.ca – permet à Artisti d'être trouvée plus facilement sur le Web par les artistes et les sociétés étrangères, ce qui lui permet de mieux se positionner sur le marché international comme société de gestion collective.

Vous êtes un adhérent d'Artisti?

À titre d'adhérent d'Artisti, vous avez reçu, en avril, par courriel ou par la poste un feuillet informatif qui vous explique comment vous connecter à la section sécurisée du site pour consulter les états de paiement.

Si vous ne l'avez pas reçu, ou que vous n'avez pas reçu de code d'activation par courriel, veuillez composer le 514-288-7150, poste 1270, et demander à parler à un représentant du Service aux adhérents.

États de paiement en ligne

Les adhérents d'Artisti ayant reçu des redevances peuvent consulter leurs états de paiement en ligne ou effectuer une recherche par numéro de chèque en se connectant dans la section sécurisée du site au moyen de leur compte. ///

1. **Mes chèques**
 Artisti > Mes chèques
 2012 ▲

Numéro de chèque	Date d'émission	Montant net
29456	05/19/2012	\$103.52
12345	05/19/2012	\$130.08
34589	07/22/2012	\$1005.54
98745	07/22/2012	\$251.34

 voir détails

2. **Sommaire du paiement**
 Artisti > Mes chèques > Sommaire du paiement
 Numéro de chèque 29456
 Date d'émission : 05/19/2012
 Artiste : *****
 Montant net : \$103.52

Année	Type de droit	Tarif	Montant net
2012	RE	4	\$101.40
2013	RE	1A	2.12

 Détails

3. **Sommaire du paiement**
 Artisti > Mes chèques > Sommaire du paiement
 Numéro de chèque 29456
 Date d'émission : 05/19/2012
 Artiste : *****
 Montant net : 103.52 \$

Année	Type de droit	Tarif	Montant net
2012	RE	4	101.40 \$
2013	RE	1A	2.12 \$

 Détails
 État détaillé des paiements

Année de sondage	Type de droit	Tarif	Plage	Artistes vedettes ou groupe	Montant
2012	RE	4	Votre chanson	*****	101.40 \$
2013	RE	1A			2.12 \$

 Détails
 État détaillé des paiements

Année de sondage	Type de droit	Tarif	Plage	Artistes vedettes ou groupe	Montant
2012	RE	1A	plage	Artistes vedettes ou groupe	2.12 \$
2012	RE	1A	autre chanson	*****	2.12 \$

 Détails